

Mémoire.

URANIUM

Je me nomme Denise Jourdain, innu inscrit à la bande de Uashat mak Mani-utenam selon la loi sur les Indiens et mon numéro de bande est le : 080008401. Je suis née à Uashat, mes parents y ont aussi vécu, ils ont connu la vie ancestrale avant le venue de la grosse Compagnie IOC (Iron Ore of Compagny). Mes ancêtres ont fréquenté le territoire ancestral selon leur mode de vie avant la présence des nouveaux arrivants à Uashat.

Uashat est un territoire ancestral au même titre que le grand NITASSINAN pour lequel nous, INNUAT, n'avons jamais cédé ni vendu nos terres. Uashat ne peut être considéré comme une réserve selon les définitions que donne le Ministère des Affaires Indiennes du gouvernement du Canada pour désigner une terre réservée. Tout Uashat est un lieu où nos ancêtres pratiquaient leurs activités traditionnelles durant la période estivale pour assurer leur survie. Ces activités étaient donc, la cueillette des œufs de goélands, la chasse au phoque, la pêche près des rivières, la cueillette des petits fruits sauvages, etc...

L'industrie uranifère menace l'environnement et la présence des Innus avant l'arrivée des Européens. C'est notre histoire, là où mon père chassait le castor, pêchait et là où ma mère faisait la cueillette de graines rouges. Je suis choquée. Nous sommes un peuple qui a subi toutes les politiques d'assimilations par les gouvernements depuis des décennies, on nous a endormi par toutes sortes de politiques, toutes sortes de programmes sociaux. Nous sommes à l'ère du réveil identitaire innu et notre survie en tant que peuple dépend du territoire. Pour me réapproprier de mon identité, j'ai besoin de connaître les sentiers que mes ancêtres ont piétiné pour assurer leur survie. Sans leurs activités ancestrales et sans leurs connaissances du territoire pour survivre, je ne serai pas ici pour vous répondre, ni même la descendance de la famille Jourdain.

Sept-Iles ne serait pas sur la carte si les Innus ne fréquentaient la baie pour leurs activités traditionnelles estivales. Uashat est un territoire ancestral au même titre que le grand NITASSINAN et selon les jugements de la Cour suprême du Canada, il n'est du pouvoir d'une province d'utiliser le territoire sans le consentement libre et éclairé des communautés habitants la région.

Ce que je peux comprendre de vos systèmes politiques et de gouvernance, fédéral et provinciale, et toujours selon la Constitution du Canada, le Québec lui sont reconnus des champs de compétences désignés à l'article 92 de la loi Constitutionnelle canadienne de 1982, et aucunement il est fait mention des Indiens et les terres réservées pour les Indiens. On mentionne les ressources naturelles, mais depuis l'adoption de cette constitution en 1982, plusieurs jugements de la Cour Suprême du Canada ont été en faveur des Autochtones.

Avant même que l'industrie uranifère projette une activité d'exploitation, et selon le jugement Haida, la province avait l'obligation juridique de consulter et d'accommoder les Autochtones pour l'utilisation future du territoire occupé avant l'arrivée des Européens.

Même avec l'annonce et la relance du Plan Nord par le gouvernement du Québec, jamais le gouvernement n'a pris la peine de venir consulter les Innus de Uashat mak Mani-utenam. Et dans le cas du projet d'uranium, jamais le Québec n'a consulté les UASHAUNNUAT, qui sont les détenteurs des droits ancestraux et du titre aborigène.

Si je me réfère aux lois canadiennes et québécoises, en ce sens que l'évolution du droit autochtone par lequel les jugements de la Cour Suprême du Canada qui favorisent les

droits des autochtones, l'industrie uranifère serait dans l'illégalité dans ses manières d'agir envers la communauté de Uashat mak Mani-utenam.

Les Innus ne sont pas gouvernés par l'État québécois, il ne peut donc pas être fondé de recevoir les orientations gouvernementales québécoises sur le NITASSINAN selon la compréhension d'un gouvernement auquel ses compétences juridiques et politiques sont inscrites dans la Constitution du Canada.

Je suis fière de mes ancêtres, je suis fière de mes origines...j'affirme mes droits, qui sont protégés dans la Loi constitutionnelle du Canada...et ce n'est pas moi qui les a protégé, c'est votre gouvernement.

Pour toutes ces raisons, je suis contre le développement de cette filière et je demande un moratoire permanent!

EKUTE !

Denise Jourdain

1118, rue Dequen Uashat, Québec

Téléphone : (418) 964-0270